

JEUDI 23 NOVEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois novembre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de RIVARENNES, légalement convoqués le seize, se sont réunis en séance publique ordinaire sous la présidence de Madame Agnès BUREAU, Maire.

Etaient présents (es) MMES et MMS les Conseiller (es) Municipaux :

Agnès BUREAU	Michel ALLARD	Sylviane DUBOIS	Philippe RÉAL
Gérald SALMON	Sophie BUSSEREAU	Arnaud ROUSSEAU	Eric PACILLY
Virginie DUVAULT			

Absents excusés : Maëlle LE TARNEC, Roger BOYER, Gérard BAZIN, Nicolas PERREAU.

Absentes : Nadine BLOTTIN et Marie LE BAS.

Monsieur Roger BOYER donne procuration à Monsieur Michel ALLARD.

Monsieur Nicolas PERREAU donne procuration à Monsieur Gérald SALMON.

Secrétaire de séance : Sophie BUSSEREAU.

Le compte-rendu de la dernière réunion est lu, approuvé et signé.

Délibération n° 11/2017/52 : Installation d'un distributeur de pains ou d'une boutique de pains sur la Commune

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur et Madame STHAMAR David, boulangers de Huismes, société « la Farandole des Pains », sollicitant l'installation d'une boutique de pains dans l'ancien local de la poste, du mardi au samedi de 7 H 00 à 13 H 00 et le dimanche et jours fériés (sauf le lundi) de 8 H 00 à 13 H 00.

Madame le Maire rappelle le courrier de Monsieur et Madame LIEVRE, boulangers de Bréhémont, sollicitant l'installation d'un distributeur de pains sur la commune et le choix du Conseil Municipal en date du 21 septembre dernier, de reporter sa décision après avoir obtenu un dossier complet de la part de Monsieur et Madame STHAMAR pour leur projet de boutique de pains.

D'un commun accord avec Monsieur et Madame STHAMAR, il a été décidé que cette mise à disposition serait établie pour une période de un an et qu'elle serait renouvelée (ou pas) en fonction des résultats. La commune effectuera dans un premier temps quelques travaux d'aménagement dans ce local et procèdera à une réhabilitation plus importante si la mise à disposition est renouvelée. Dans le cas contraire le bâtiment sera prêt pour une autre utilisation.

Un loyer d'un montant de 120.00 € par mois sera demandé afin de couvrir les frais d'électricité, d'eau et assainissement. Une convention, un bail ou autre document de mise à disposition sera signé pour une période de un an.

La boutique, qui proposera également des pâtisseries et viennoiseries pourrait ouvrir en mars 2018 dès que les travaux seront réalisés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ☞ Accepte la mise à disposition du local de la poste pour une boutique de pains,
- ☞ Décide d'établir une convention de location d'une durée de 1 an avec Monsieur et Madame STHAMAR David,
- ☞ Fixe le montant du loyer mensuel à la somme 120.00 €, destiné à couvrir les frais d'eau, assainissement et électricité,
- ☞ Décide de refuser la demande d'installation d'un distributeur de pains présentée par Monsieur et Madame LIEVRE, boulangers de Bréhémont.

Délibération n° 11/2017/53 : Vote des tarifs communaux 2018

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la révision annuelle des tarifs communaux sans augmentation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité ces propositions et décide de ne pas augmenter les tarifs communaux au 1^{er} janvier 2018. Le tarif du droit de place du camion food-truck sera revu à la baisse, le stationnement de celui-ci n'ayant lieu qu'une fois par semaine.

ASSAINISSEMENT

Eau assainie :

- consommation jusqu'à 120 m3 : nombre de m3 facturé à **2.00 € HT** le m3.
- consommation supérieure à 120 m3 : 120 m3 facturés à **2.00 € HT** le m3 et les m3 supérieurs facturés à **2.20 € HT** le m3.
- Abonnement : **94.00 € HT** par an et par abonné.
- Particuliers possédant un puits : forfait de **50 m3** à **2.00 € HT** le m3.

CIMETIERE

Concessions de terrain :

- | | |
|----------------|-------|
| ▪ durée 30 ans | 100 € |
| ▪ durée 50 ans | 150 € |

Concessions pour caveautins :

- | | |
|----------------|-------|
| ▪ durée 15 ans | 80 € |
| ▪ durée 30 ans | 100 € |

Columbarium :

- | | |
|----------------|-------|
| ▪ durée 15 ans | 300 € |
| ▪ durée 30 ans | 450 € |

Jardin du souvenir :

- | | |
|----------------------------|------|
| ▪ dispersion des cendres : | 50 € |
|----------------------------|------|

DROIT DE PLACE

- **Taxis** : 110.00 € par an.

- **Stationnement du camion food-truck** : 110 € par an.

PHOTOCOPIES POUR LES ASSOCIATIONS

Tarifs associations : (paiement sur facture)

Format A4	: 0.20 €
Format A4 recto-verso	: 0.25 €
Format A4 papier fourni	: 0.15 €
Format A4 recto-verso papier fourni	: 0.20 €
Format A3	: 0.25 €
Format A3 recto-verso	: 0.45 €
Format A3 papier fourni	: 0.20 €

LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

1°) Pour les habitants de la Commune :

Vin d'honneur		45 €
½ journée	: 08 H - 14 H ou 14 H 20 H	90 €
½ journée + nuit	: 14 H à 10 H le lendemain	130 €
Journée	: 08 H - 20 H	110 €
Journée + nuit	: 08 H - 10 H le lendemain	155 €
Nuit	: 20 H - 10 H le lendemain	120 €
Location du matériel		35 €

2°) Pour les personnes hors commune :

Vin d'honneur		55 €
½ journée	: 08 H - 14 H ou 14 H 20 H	165 €
½ journée + nuit	: 14 H à 10 H le lendemain	220 €
Journée	: 08 H - 20 H	200 €
Journée + nuit	: 08 H - 10 H le lendemain	275 €
Nuit	: 20 H - 10 H le lendemain	210 €
Location du matériel		55 €

Délibération n° 11/2017/54 : Décision Modificative n° 1 sur le budget assainissement

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'ajuster les crédits ouverts à la section de fonctionnement du budget assainissement afin de régulariser certaines opérations :

- Participations aux investissements et aux charges d'exploitation du service assainissement suite au raccordement à l'assainissement collectif, commune de Rigny-Ussé et Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter la décision modificative suivante sur le budget assainissement 2017 :

Dépenses de fonctionnement :

Article 658	: Autres charges de gestion courante	:	+ 8 000.00 €
Article 6742	: Subvention exceptionnelle d'équipement	:	- 8 000.00 €

Délibération n° 11/2017/55 : Demande de subvention de la Maison Familiale Rurale d'Azay-le-Rideau

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de la Maison Familiale Rurale d'Azay le Rideau sollicitant une subvention pour l'année scolaire 2017 – 2018. Cette demande concerne la scolarisation dans leur établissement d'une élève de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, refuse à l'unanimité cette demande de subvention.

Comptes-rendus de réunions

Commune Nouvelle : Agnès BUREAU

Le Conseil Municipal a reçu le compte-rendu de la dernière réunion du COPIL. Monsieur ROUSSEAU s'interroge sur le choix du nom : Val de Bréhémont ? Certains élus estiment qu'il n'est pas satisfaisant que le nom d'une des six communes apparaisse dans le nom de la Commune Nouvelle. Madame le Maire explique que les membres du COPIL ne voulaient pas de nom avec l'expression « les trois ... » et indique qu'il est nécessaire que les personnes extérieures au territoire puissent se situer géographiquement. Cette question sera réexaminée. Une réunion aura lieu le 12 décembre prochain à 18 H 30 à la salle polyvalente de Rivarennnes avec l'ensemble des personnels des 6 communes et à 20 H 30 avec l'ensemble des Conseillers Municipaux. Une réunion est également prévue le 31 janvier 2018 avec la population.

Monsieur PACILLY s'interroge sur le mode d'attribution des subventions aux associations. Madame le Maire lui indique que le budget sera voté au niveau de la commune nouvelle et qu'il sera attribué une enveloppe à chaque commune déléguée qui répartira les montants aux associations.

Conseil d'Ecole : Agnès BUREAU

Rôle et attributions du Conseil d'Ecole, effectifs (89 enfants sur Rivarennnes, 49 sur Rigny-Ussé et 74 sur St Benoît), décision sur les rythmes scolaires pour 2018-2019 : retour à la semaine de 4 jours (le RPI a également opté pour cette organisation avec suppression des TAP). L'accord du DASEN est nécessaire.

Comité communication : Agnès BUREAU

Le bulletin municipal est en cours d'élaboration. Chaque conseiller doit envoyer une photo afin de mettre à jour la nouvelle composition du groupe.

Comice Agricole : Agnès BUREAU

Une réunion est organisée demain 24 novembre à 18 H 30 dans les locaux de l'ancienne CCPAR.

Dates des prochaines réunions :

- Conseil Municipal le jeudi 21 décembre à 20 H 00.
- Repas de début d'année le vendredi 12 janvier 2018.
- Vœux du maire le dimanche 14 janvier 2018.

Questions diverses

Organisation du TOURS N'MAN

Madame le Maire a reçu la visite de Monsieur Dominique FRIZZA, coordinateur du TOURS N'MAN. Cet évènement, organisé par le Comité Départemental de Triathlon d'Indre et Loire et la SAEM Tours Evènements aura lieu le Dimanche 10 juin 2018. Il s'agit d'une épreuve natation – vélo – course à pied. Le parcours vélo passera sur la commune. Des signaleurs seront nécessaires (25 bénévoles). Le programme sera envoyé à chacun.

Repas des séniors 2018

L'association UNC propose à la commune de fixer la date du repas des séniors pour 2018 au 11 novembre, jour du centenaire de l'armistice 1918.

Le Conseil Municipal est favorable à cette proposition.

Distribution des sacs poubelles 2018 :

La distribution des sacs poubelles aura lieu les vendredi 19 janvier, samedi 20 janvier, vendredi 26 janvier et samedi 27 janvier 2018. Un planning sera envoyé à chacun.

Opération zéro phyto : Agnès BUREAU

La Charte d'engagement a été signée à la ferme-expo de Tours le 18 novembre. Un diplôme a été remis à la commune par la chambre d'agriculture.

La séance est levée à 21 H 20

N° délibération	Objet	Nomenclature	N°
11/2017/52	Installation d'une boutique de pains ou d'un distributeur de pains sur la commune	Locations	3.3
11/2017/53	Vote des tarifs communaux 2018	Tarifs des services publics	715
11/2017/54	Décision Modificative n° 1 sur le budget assainissement	Documents budgétaires	7124
11/2017/55	Demande de subvention de la MFR d'Azay-le-Rideau	Demande de subvention	751

Noms et Prénoms	Signatures	Noms et Prénoms	Signatures
Agnès BUREAU		Gérald SALMON	
Michel ALLARD		Sophie BUSSEREAU	
Roger BOYER	Absent	Maëlle LE TARNEC	Absente
Sylviane DUBOIS		Arnaud ROUSSEAU	
Gérard BAZIN	Absent	Eric PACILLY	
Philippe RÉAL		Virginie DUVAULT	
Nadine BLOTTIN	Absente	Nicolas PERREAU	Absent
Marie LE BAS	Absente		